JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/10/01/2021033457/justel

Dossier numéro : 2021-10-01/02

Titre

1 OCTOBRE 2021. - Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 26 septembre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 01-10-2021 page : 104718

Entrée en vigueur : 11-10-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article 1er. Le présent décret règle une matière communautaire.

Art. 2. Assentiment est donné à l'accord de coopération du 26 septembre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique.

Copyright Moniteur belge